

# LA RENAISSANCE

## JOURNAL POLITIQUE

## ABONNEMENTS

Un An. . . . . 10 fr.  
Six Mois. . . . . 5 »  
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE  
Etranger. . . . . Port en sus

## ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration  
Abonnements, Articles d'argent  
Doit être adressé à M. A. ALRICY  
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

## RÉDACTION

Adresser les communications  
A M. COSTE-LABAUME, Directeur  
Cours Lafayette, 5, Lyon  
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

## ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER  
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ  
Rue Confort, n° 14  
LYON

## FRANC PARLER

Pendant que quelques Conseils généraux, *rari nantes*, émettent des protestations et formulent des vœux aussi stériles qu'illégaux contre les décrets du 29 mars, un certain nombre d'évêques ont saisi leur bonne plume des mandements de carême, pour prendre la défense des sacro-saintes congrégations.

Un journal cléricale de Lyon, célèbre par ses gasconnades, déclarait hardiment l'autre jour, que vingt lignes signées de nos prélats, suffiraient à réduire en poudre les mesures odieuses du gouvernement.

Ces vingt lignes se sont changées en vingt pages, et nous n'avons pas entendu dire que les susdits décrets s'en portassent plus mal.

Maintenant, une question s'agite : Traduirait-on les évêques épistoliers devant le Conseil d'Etat, pour leur infliger cette réprimande bénigne qui s'appelle l'abus ?

Le conseil des ministres a dû s'occuper de la chose, et nous connaissons bientôt sa décision.

A notre humble avis, cette nouvelle « persécution » nous paraît inutile en l'espèce.

Assurément, si l'on ne consultait que le droit strict, nos saints évêques seraient dignes de réprimandes pour s'être mêlés de ce qui ne les regardait pas. Il est écrit dans nos Codes et dans le Concordat, que les ministres du culte ne doivent jamais se permettre la critique des actes du gouvernement, et tout le monde conviendra que le cléricisme a des défenseurs assez ardents dans les Chesnelong, les Lucien Brun, les Buffet, et les Broglie, pour se dispenser du concours des évêques.

L'appel comme d'abus serait donc absolument justifié.

Seulement, il y a des circonstances atténuantes.

Nous devons constater que le diapason de la prose épiscopale a considérablement baissé depuis quelque temps. Nous n'en sommes plus aux provocations, aux violences, aux menaces plus ou moins infernales dont les pasteurs de l'Eglise accablaient jadis les républicains. Le temps des invectives romaines et des injures apostoliques est passé. On a mis beaucoup de bémols à la clef des indignations ultramontaines qui nous cornaient aux oreilles toutes les trompettes du jugement dernier, et c'est d'un ton poli, convenable, d'une voix douce et mielleuse que Leurs Eminences et Leurs Grandeurs font entendre des protestations respectueuses.

Il est juste de tenir compte de ce changement d'allures qui marque un progrès sensible dans les mœurs cléricales, et nous ne voyons aucun inconvénient à laisser circuler sans obstacle, les lettres des prélats qui auront le bon goût de rester dans les bornes de la bienséance.

Il est toujours permis de discuter poliment, et du moment que l'on ne viole pas trop ouvertement, vis-à-vis de lui, les règles de la civilité puérile et honnête, le gouvernement peut laisser causer.

D'autant plus que ces conversations ne tirent pas à conséquence et ne risquent pas d'enflammer des passions nouvelles.

C'est toujours et encore le même rabâchage, les mêmes arguments ressasés et remâchés que l'on peut retrouver dans tous les discours, dans toutes les harangues qui débordèrent sur l'article 7.

Nous avons cherché vainement parmi ces périodes bardées de citations latines, quelque chose qui n'eût pas été dit, quelque objection qui n'eût pas été discutée. Peine perdue, il n'y a rien, et neuf fois sur dix on se heurte à des enfantillages.

Pouvons-nous prendre au sérieux, par

exemple, l'éloge des Jésuites fait par Mgr Caverot, cardinal-archevêque de Lyon et primat des Gaules ?

Quand Son Eminence déclare sans rire, que pendant cinquante années de son ministère, elle a pu constater la piété, la science, le mérite de ces zélés serviteurs de Dieu ;

Quand Elle ajoute qu'ils n'ont jamais démerité de cette déclaration élogieuse du concile de Trente : *Un pieux institut approuvé par le Saint-Siège...*

N'est-il pas permis de répondre : Mais Monseigneur, tous ces dithyrambes, tous ces éloges n'ont aucune valeur dans votre bouche ou sous votre plume, parce que vous êtes trop intéressé dans la partie, parce que, sauf votre respect, vous êtes orfèvre, M. Caverot !

Personne n'ignore que l'archevêque de Lyon est le protégé des jésuites, qu'il leur doit un avancement et des dignités que son mérite personnel ne justifiait pas suffisamment.

Quand il fut question de pourvoir à la succession de Mgr Ginoulhiac, d'appeler un nouveau prélat à la tête du diocèse le plus considérable de France, il y avait dix évêques désignés par leur capacité, leur autorité, leurs travaux et leurs talents. Pourquoi est-on allé chercher le modeste évêque d'une petite ville des Vosges ? Pourquoi l'a-t-on nommé coup sur coup, archevêque et cardinal, alors que Mgr Dupanloup s'en allait en terre sans avoir pu coiffer le chapeau rouge ?

Eh mon Dieu, tout simplement parce que la main de la toute puissante congrégation s'étendait sur M. Caverot et le couvrait de son égide.

Dans cette situation, on comprend tout de suite quelle importance on doit ajouter aux louanges et aux citations latines de Monseigneur. Son Eminence paie simplement une dette de reconnaissance dont nous n'avons pas à nous occuper. Le moindre adjectif de M.

Jean-Claude. — Là dessus allons dormir, nous combinerons l'affaire demain.

Jacqueline. — Oui, après la messe ; faut bien que je fasse mes pâques !

## Scène du grand monde

Le Marquis de Haute-Branche. — Baptiste, mes bottes sont très mal cirées, depuis huit jours.

Baptiste. — Monsieur, ça m'étonne, car madame la Marquise les trouve fort bien ainsi.

Le Marquis. — Que veux-tu dire drôle ? Baptiste. — Je veux dire simplement que madame est satisfaite de mon ouvrage.

Le Marquis. — Madame est trop indulgente.

Baptiste. — Je reconnais que madame la marquise est très bonne pour moi.

Le Marquis. — Cela se voit...

Baptiste. — A quoi monsieur le voit-il ?

Le Marquis. — Mais à votre service qui est de plus en plus mal fait !

Baptiste. — Si ce n'est que ça...

Le Marquis. — Comment si ça n'est que ça ! Que signifie ce ton, marouffe !

Baptiste. — Je prends le ton qui me convient.

Le Marquis. — A la porte, coquin !

Baptiste. — Monsieur le marquis me renvoie !

Le Marquis. — Plutôt deux fois qu'une.

Baptiste. — C'est bien, je me consolerais avec madame la marquise.

Gouthé Soulard, curé de Vaise, eût bien mieux fait notre affaire.

En dehors de ces admirations de famille dont les témoignages provoquent le sourire, l'argumentation des pasteurs de l'Eglise se traîne, nous le répétons, dans des banalités qui ne valent guère la peine d'être relevées.

C'est ainsi qu'il y est fort question d'un certain *Droit commun* qui dispenserait les congrégations de toutes les autorisations possibles.

Elles ont le « droit commun », elles s'en contentent ;

Le « droit commun » leur suffit.

Elles ne sortiront pas du « droit commun. »

Quel droit commun ?

Le seul droit commun que nous connaissions, est celui qui est soumis aux lois, qui est consacré par la loi.

Quand une association est illégale, il n'y a pas de droit commun qui tienne.

Voyez-vous une société de faux monnayeurs invoquant le Droit commun !

Ce qu'il y a de plus clair dans tout cela, c'est que votre Droit commun, Messieurs, n'a pas le sens commun.

JACQUES BARBIER

## Marquons les Points

Comme ils s'entendent, comme ils s'aiment ! Le jour où parut le manifeste de Jérôme Plon-Plon, tous les augures conservateurs s'empressèrent de déclarer que c'était là une tuile dont la République se relèverait difficilement.

Etre soutenue par Plon-Plon, avoir pour allié Plon-Plon, quelle honte !

Or, jusqu'à présent, si nous apercevons quelqu'un d'atteint et d'écrasé par le factum jérômiste, ce n'est certes pas le parti républicain, mais bien l'infortuné parti de l'appel au peuple dont nous voyons les champions s'entre-dévorer à belles dents.

Ah ! ils vont bien, et se traitent en vieilles connaissances. On croyait que Cassagnac avait épuisé tout son répertoire d'adjectifs

Le Marquis. — Hein, tu as dit ?

Baptiste. — J'ai dit que madame la marquise me consolait de...

Le Marquis. — Attends, misérable, que je te cravache !

Baptiste. — Pourquoi faire ! Monsieur le marquis douterait-il des bontés de madame la marquise ?

Le Marquis. — Si j'en doute, affreux drôle...

Baptiste. — Oh affreux ! Que monsieur prenne la peine de lire ceci...

Le Marquis (lisant). — « Baptiste, tu es « beau et je t'adore. »

« Angéline de Haute-Futaie ! »

Baptiste. — Monsieur est convaincu !

Le Marquis. — O mes aïeux !

Baptiste. — J'attends les ordres de monsieur le marquis...

Le Marquis. — Porte cette lettre de suite !

Baptiste. — A l'avoué de monsieur le marquis, je comprends. Pourtant j'engage monsieur à ne pas faire de scandale.

Le Marquis. — Grâce pour tes conseils.

Baptiste. — Ce serait plus convenable, et pourquoi faire de la peine à une pauvre femme...

Le Marquis. — Quelle honte !

Baptiste. — ...que nous aimons tous les deux !

## Scène de ménage

Raoul. — Mais c'est inouï, incroyable ! Trente mille francs en six mois chez la modiste !

## Feuilleton de la RENAISSANCE

## LES

## MEURS DU TEMPS

## Scène villageoise

Jean-Claude. — J'ai à te causer.

Jacqueline. — Quoi qu'y a ?

Jean-Claude. — Une affaire d'importance.

Jacqueline. — Est-ce que la vache a été ?

Jean-Claude. — Il s'agit pas de vache.

Trouves-tu pas que la vieille dure trop ?

Jacqueline. — Ça c'est certain.

Jean-Claude. — Soixante-quinze ans, et ça ne crève pas !

Jacqueline. — Oui, on dirait qu'elle a l'âme chevillée dans la carcasse.

Jean-Claude. — Et un appétit ! Pour sûr, elle nous ruinera.

Jacqueline. — J'en ai crainte. Encore dix ans de ce train, et nous serons tous sur la paille.

Jean-Claude. — Pour une femelle qui ne

veut pas mourir ! Crois-tu pas qu'elle ait un magot, la maman ?

Jacqueline. — Je m'en doute. J'ai vu des pièces d'or reluire à travers des bas reprisés.

Jean-Claude. — Des pièces d'or ! Je pensais bien qu'elle nous volait ! Décidément ça ne peut plus durer : il faut faire le coup !

Jacqueline. — Dam, les parents ne devraient pas faire attendre ainsi leurs enfants.

Jean-Claude. — A quoi qu'elle sert sur terre. A nous tracasser, pas plus !

Jacqueline. — M'est avis qu'elle sera plus contente dans l'autre monde.

Jean-Claude. — Pardienne ! ainsi, c'est entendu, nous l'escoffions !

Jacqueline. — Je veux bien ; mais comment ?

Jean-Claude. — Oh ! Un coup de pioche bien appliqué...

Jacqueline. — Oui, là, sur la nuque.

Jean-Claude. — Je connais l'endroit.

Jacqueline. — Et si on nous prenait !

Jean-Claude. — Pas de risques ! J'ai mon idée...

Jacqueline. — La couper en morceaux ! Justement, Jeannot qui est dans la bouche.

Jean-Claude. — Non, il vaut mieux la faire bueler, un incendie ça cache tout.

Jacqueline. — Oui, mais la maison et les meubles ?

Jean-Claude. — Puisque c'est assuré, on nous les paiera double.

Jacqueline. — Tu as réponse à tout.

contre les radicaux. Erreur profonde. Il y a des gens que Bibi déteste encore davantage, ce sont les Ollivéristes et leur chef.

Aussi comme il l'arrange l'académicien de Saint-Tropez !

« Banqueroutier frauduleux, cherchant à « dépister le mépris public. Exécuteur des « basses œuvres du prince. Fossoyeur du « deuxième empire, Ollivier le Daim ! »

Ernest Pascal, le Pascal de la circulaire y trouve son compte, naturellement ; on l'appelle *Tristan l'Hermite*...

Attrapez mes bonshommes ! Quant à Dé-troyat : brouillé, radicalement brouillé avec Popaul qui a « brisé en quelques lignes une amitié de dix années. »

Avouez que tout cela est à crever de rire, surtout quand on réfléchit que ces fantoches qui s'accablent d'invectives, nous reprochent quelquefois les divisions républicaines.

Assurément, nous ne sommes pas tous d'accord, et il y a une certaine distance entre M. Grévy et le citoyen Trinquet ; mais le citoyen Trinquet n'a jamais prétendu diriger les destinées du pays. Son ambition ne va guère au-delà d'un siège au conseil municipal, peut-être d'un siège de député, auprès de Bonnet-Duverdier.

Tandis que Cassagnac, Jérôme, Pascal, Ollivier, se posent en prétendants, en gouvernants, en souverains de l'avenir. Ils veulent restaurer l'empire et reprendre Sedan.

Pauvres diables ! Ils ne sont et ne seront jamais que des Paillasses, échangeant des mornifles et des coups de pieds au derrière, devant la galerie qui marque les coups.

En ce qui touche Emile Ollivier particulièrement, ce renégat de la République, quand il se voit traité de banqueroutier et de valet, par les fidèles de Napoléon III, nous nous demandons s'il trouve que son parjure lui a porté bonheur, même avec la bénédiction de son père.

## LES MÉCONTENTES

M. Clémenceau qui, en quelques circonstances, passa pour un homme politique avisé, est en train de verser avec armes et bagages dans l'ornière de l'intransigeance.

Mécontent de tout ! Voilà le brillant système politique que le député de Montmartre vient de développer, deux heures durant, devant quinze cents ou deux mille électeurs assis sur les gradins du cirque Fernando.

Tout le monde reconnaît qu'il n'est pas besoin d'une haute capacité pour broder des variations sur un thème aussi facile à exploiter, et le premier grincheux venu en ferait autant que le chef de l'extrême-gauche.

Donc, M. Clémenceau est b...igrement en colère.

Rien ne marche, rien ne va !

L'article 7 était une bêtise ;

Les décrets du 29 mars ne valent pas mieux ;

Le Sénat est bon à jeter au panier ;

La présidence de la République également ;

Tous les ministres, du premier au dernier, sont des bonshommes sans activité, sans intelligence et sans énergie ;

Aucune loi féconde n'a été votée ;

*Héloïse.* — Calme-toi, mon ami, on nous rabattrà les centimes.

*Raoul.* — Comment une femme peut-elle porter pour trente mille francs de chapeaux, quand elle n'a qu'une tête ?

*Héloïse.* — Il faut bien être propre !

*Raoul.* — Trêve de sottises. Ce train ne peut pas durer. D'abord, on vous vole et je plaiderai contre la modiste.

*Héloïse.* — Ce serait bien mauvais ton.

*Raoul.* — Mais vous ne savez donc pas que la moitié de ma fortune est engagée.

*Héloïse.* — Est-ce que je sais ce que vous dépensez au cercle ?

*Raoul.* — Je ne dépense pas pour trente mille francs de chapeaux.

*Héloïse.* — D'ailleurs un mari doit nourrir et habiller sa femme. Vous allez bientôt me reprocher ce que je mange !

*Raoul.* — Dieu m'en garde ! Des indigestions seraient infiniment plus économiques.

*Héloïse.* — Je sais bien que vous ne demandez que la ruine de ma santé. Oh ma mère, ma sainte mère !

*Raoul.* — Si vous invoquez ce saint là, je me sauve, et surtout, je ne paye pas.

*Héloïse.* — C'est bien ; on n'est pas tellement affreuse qu'on ne trouve des gens qui auront assez de cœur pour ne pas reprocher un pauvre chapeau à une pauvre femme...

*Raoul.* — Si j'essayais d'une danseuse !... On dit qu'il y en a de rangées.

### Scène scientifique

*M<sup>lle</sup> Agnès.* — Le docteur Fontarabie, s'il vous plaît !

Aucune mesure utile n'a été prise ;

L'amnistie plénière est encore à faire, et le triomphe des revenants de Nourméa a manqué de grandeur et d'enthousiasme ;

Le fameux programme de Romans, n'est plus que du vieux papier...

La politique des résultats est la politique sans résultats ;

Quant à Gambetta qui dit « Il faut aboutir », sa grandeur et sa cuisine l'attachent au rivage par des chaînes de fleurs et de lauriers-sauce.

Nous ne prétendons pas que tout soit absolument faux dans ce tableau volontairement poussé au noir : il est clair que tout ne va pas pour le mieux dans la meilleure des Républiques, et ce serait prendre le contre-pied des exagérations de l'orateur du cirque Fernando, que de rimer des dithyrambes ou de chanter des hosanna en l'honneur du ministère Freycinet et du Sénat pondérateur...

Seulement, le côté singulier des critiques de M. Clémenceau, c'est qu'elles soient formulées par un membre du Parlement, par un député qui a voix délibérative dans les conseils de nos législateurs, par un politique mieux placé que personne pour faire adopter les réformes, dont l'absence irrite son humeur et tourmente sa bile.

M. Clémenceau, député, se plaint qu'il n'existe pas une loi nouvelle sur le droit d'association.

Très bien ; mais pourquoi ne rédige-t-il pas un projet de loi conforme à ses principes et à ses idées, pourquoi ne le dépose-t-il pas sur le bureau de la Chambre et ne le soumet-il pas aux délibérations de ses collègues ?

Il en a le droit, en vertu de l'initiative parlementaire, il en a le devoir même, puisque cela faisait partie de son programme électoral.

M. Clémenceau raille avec amertume, l'éternelle loi sur la presse que l'on promet toujours et qui n'arrive jamais.

Le député de Montmartre a mille fois raison, mais pourquoi encore ne provoque-t-il pas, par son intervention, le dépôt et la discussion de cette réforme de Pénélope ?

Ainsi des autres, ainsi de toutes les améliorations, de tous les progrès que nous attendons.

M. Clémenceau qui a tant d'ardeur pour la critique, devrait en montrer un peu plus pour les travaux et les actes qui se rapportent à son mandat.

C'est très joli, et surtout très commode, de s'écrier devant deux mille électeurs suffisamment chauffés : — On ne fait rien, rien ne va...

Mais faites donc vous-même, M. le député, agissez, marchez, puisque vous avez été nommé pour ça.

A quoi bon des critiques stériles contre la politique du ministère, quand vous êtes là pour le stimuler, l'aiguillonner, le gourmander ; quand vous avez la faculté de soumettre à vos collègues autant de projets de lois qu'il vous plaira ?

*Le Docteur.* — C'est moi-même, belle dame, docteur de toutes les Facultés des cinq parties du monde, lauréat de l'Académie de la baie d'Hudson, de l'Institut de Panama, et grand prix des pyramides d'Egypte. Consultations de 2 à 4 heures, et de minuit à trois heures du matin, pour les personnes timides. Qu'y a-t-il pour votre service ?

*M<sup>lle</sup> Agnès.* — Docteur, j'ai commis une faute...

*Le Docteur Fontarabie.* — Je connais ça, et vous voudriez...

*M<sup>lle</sup> Agnès.* — La dissimuler !

*Le Docteur.* — Compris : sur quel air ?

*M<sup>lle</sup> Agnès.* — Mais...

*Le Docteur.* — Je m'explique : afin de procurer à mes clientes les ménagements que réclame leur situation, j'ai pris l'habitude d'opérer en musique : le grand opéra, l'opéra-comique, l'opéra-bouffe, même la musique de l'avenir : pour celle-là, cependant, on paie un supplément, à cause de sa difficulté d'exécution.

*M<sup>lle</sup> Agnès.* — Et ce sera sans douleur ?

*Le Docteur.* — En musique je vous dis : discrétion et doubles-croches, voilà ma devise.

*M<sup>lle</sup> Agnès.* — Et vous réussirez ?

*Le Docteur.* — Si je ne réussis pas, je vous rends l'enfant... Voyons choisissez votre morceau.

*M<sup>lle</sup> Agnès.* — Un air de la *Belle Hélène*, ce sera plus gai.

*Le Docteur Fontarabie.* — En avant la musique !

Comment, vous avez en main l'instrument, l'outil de tous les progrès, de toutes les réformes et vous passez votre temps à aboyer à la lune !

Ah si M. Clémenceau faisait partie d'une Chambre réactionnaire, hostile, ennemie, comme l'assemblée de 1871, ou comme les ménageries officielles de l'empire, — nous comprendrions que sa mauvaise humeur, son dépit et ses colères s'exhalassent au dehors.

Nous comprendrions qu'il s'efforçât de parler par les fenêtres, afin de lancer le plus loin possible des vérités et des espérances que l'on étoufferait à la tribune...

Mais ce n'est pas là le cas ; les sentiments républicains de la Chambre ne sont pas douteux ; M. Clémenceau, toutes les fois qu'il lui plaît de parler, est écouté avec attention et avec déférence.

Des projets de loi qu'il apporterait à la tribune ne seraient pas jetés au panier et l'on s'empresserait de les examiner et de les discuter...

Dans cette situation, il est inexplicable qu'un homme politique de quelque valeur, s'abandonne à des diatribes vulgaires qui, au total, lui retombent sur le nez.

Cela est tellement vrai, que si M. Clémenceau est mécontent du ministère, de Gambetta, de M. Grévy et de tous ses collègues, beaucoup d'électeurs à leur tour sont mécontents de M. Clémenceau. Qu'il lise les journaux ultra-démocratiques, il verra qu'il y est traité comme un simple bourgeois.

Au cirque Fernando, même ces préventions se sont fait jour.

— Pourquoi n'avez-vous pas fait partie de la Commune ?

— Pourquoi n'avez-vous pas adhéré au Congrès de Marseille ?

Demain on lui demandera : — Pourquoi n'avez-vous pas « flambé finances » ou fusillé les otages ?

La morale de la fable, c'est que le mécontentement de parti-pris et l'intransigeance quand même, sont une sorte d'engrenage dont on ne peut plus se dégager.

M. Clémenceau s'en apercevra vite ; il pouvait être quelqu'un en politique, et il se résigne d'avance à n'être jamais que le compère de M. Bonnet-Duverdier.

## Les Substitutions

Il y en a pour tous les goûts.

Pendant que les uns prennent au tragique la fermeture des collèges de jésuites, les autres, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, s'en moquent agréablement.

Fermer nos établissements, quelle plaisanterie, quelle naïveté surtout !

On sait bien que les jésuites ne meurent pas. Les jésuites sont morts, vivent les jésuites !

Vous fermez nos établissements aujourd'hui, demain nous les rouvrirons sous des noms supposés, nous continuerons le même enseignement, un peu plus corsé qu'auparavant, cela va sans dire, et nous nous ficherons de vos rapports et de vos décrets à la barbe du garde des sceaux Cazot et devant les cotelettes de Jules Ferry.

### Scène judiciaire

*Le Président.* — Gendarmes, introduisez l'accusée.

On voit apparaître une dame bien conservée, mais déjà sur le retour.

*Le Président.* — Quel est votre nom ?

*L'accusée.* — Athénaïs Lorenzani.

*Le Président.* — Votre profession ?

*L'accusée.* — Propriétaire d'une ménagerie et dompteuse d'animaux féroces.

*Le Président.* — Votre âge ?

*L'accusée.* — Quarante-huit ans, aux prunes.

*Le Président.* — Vous êtes accusée d'avoir tiré quinze coups de fusil sur votre amant.

*L'accusée.* — Le lâche ! Il m'a abandonnée, après avoir abusé de ma jeunesse et de mon inexpérience.

*Le Président.* — Vous avez eu un enfant ?

*L'accusée* (rougissant beaucoup). — Non monsieur, quatorze !

*Le Président.* — Diable ! alors vous deviez savoir...

*L'accusée.* — Je ne savais rien monsieur, j'ai toujours cru qu'on trouvait les enfants sous des feuilles de choux.

*Le Président.* — Cela paraît bien invraisemblable. Ainsi vous ne prévoyiez pas les conséquences de votre abandon ?

*L'accusée.* — Quand une faible femme vit avec les lions et les tigres, elle ne se doute pas de la férocité de l'homme.

Ces projets assurément sont pleins de séduction et de finesse. Rien n'est plus commode que le petit système de substitution destiné à passer sous jambe les mesures du gouvernement.

Là où il y avait un collège dirigé par un jésuite en robe longue, on le fera diriger par un jésuite en robe courte, et le tour sera joué ; d'autant mieux joué, que le jésuite en redingote passe pour être plus enragé et plus ardent que son confrère en soutane.

Maintenant le succès de cette belle ruse sera-t-il aussi facile, aussi assuré que l'espèrent les malins du parti ?

Il est permis d'en douter.

D'abord, le jésuite en robe longue exerce sur les parents, sur les dames surtout, un prestige que ne présente pas au même degré l'ignacien en paletot sac.

Le second n'a pas, tant s'en faut, tous les avantages du premier. Il lui manque la confession et l'absolution ; puis ces entretiens onctueux, ces conversations séduisantes et doucereuses qui sont l'appage obligé d'un directeur de conscience.

Les commodités d'accès, de visites sont aussi plus restreintes. Une dévote du bon monde ne se compromet pas avec un rabat, elle se compromet avec un faux-col.

Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres, nous estimons que les jésuites laïques ne remplaceront jamais complètement les jésuites prêtres, ce qui serait déjà un premier inconvénient des substitutions annoncées.

Mais il y en a d'autres plus sérieuses.

Quoique de l'avis des sceptiques, les lois soient faites pour être tournées, quelques précautions prises à propos, peuvent fort bien empêcher ces agréables manœuvres renouvelées des Prussiens.

Tout en reconnaissant que les Révérends sont d'une force incontestable dans ce genre de stratégie, puisque c'est grâce à elle qu'ils ont pu croître et multiplier, il est possible, croyons-nous, de prendre des mesures de sauvegarde à l'endroit de leurs fourberies accoutumées.

Ce ne serait pas du reste une nouveauté bien grande, car nos Codes abondent en prescriptions de ce genre, et les monarchies ou les empires ne se sont pas gênés pour les appliquer.

Quand un journal supprimé par le bon plaisir administratif ou judiciaire, s'avisait de reparaitre sous un titre différent, les préfets, les commissaires et les gendarmes savaient fort bien couper court à ces substitutions par la saisie, la prison, l'amende et le reste.

Nous n'en demandons pas tant contre les jésuites vrais ou substitués... Nous ne demandons pas qu'on les fasse pourrir sur la paille humide des cachots, ou qu'on vende leur mobilier à l'encan...

Non, mais le gouvernement doit conserver sur les collèges reconstitués avec une nouvelle enseignement, un droit de surveillance et de contrôle qui lui permette de rechercher les fraudes, de constater les tromperies et de fermer incontinent les établissements qui n'auraient fait que changer l'étiquette de leur sac.

Du moment qu'on arrive à interdire et à arrêter la contrebande des marchandises, il ne doit pas être beaucoup plus difficile d'arrêter la contrebande de l'enseignement.

## FEUILLES VOLANTES

Conférences et giboulées ! Floquet par-ci, Madier-Montjau par-là, Varambon d'autre part, on ne se plaindra pas que le pain de la parole nous manque.

Nous ne sommes pas ennemi, en principe, de ces parlotages qui entretiennent des liens d'amitié entre les électeurs et leurs manda-

*Le Président.* — Regrettez-vous votre mouvement de... vivacité ?

*L'accusée.* — Oh monsieur, si c'était à refaire ! je ne le manquerais pas !

*L'avocat.* — Messieurs, vous acquitterez cette femme, cette victime de l'amour et des mauvaises liaisons ; elle ne connaissait que ses animaux ; elle n'avait vu le monde qu'à travers les barreaux de la cage de son ours blanc et de sa panthère noire. Un homme est venu, l'a séduite, l'a trompée, l'a rendue mère à quarante-six ans, le bel âge des passions incompréhensibles... Et vous vous étonnez qu'elle ait voulu se venger ! Non, non, ce n'est pas une vengeance, c'est une justice ! vous acquitterez cette innocente, cette infortunée, que je ne craindrai pas d'appeler : la vierge de la maternité !

Au bout de deux secondes de délibération, le jury rapporte un verdict d'acquittement.

Tout le monde pleure, même les gendarmes. Il est fortement question de créer une nouvelle stalle au paradis, pour Sainte-Athénaïs vierge et martyre et mère de quatorze enfants.

taires, cependant il serait bon de ne pas les multiplier outre mesure, crainte de tomber dans le rabâchage et la rengaine.

Écoutez une conférence, écoutez-en deux, écoutez-en dix, vous constaterez qu'à peu de chose près, elles se ressemblent comme deux gouttes d'encre. Ce serait un grand bien, croyons-nous, de prendre la résolution de ne parler que lorsqu'on a quelque chose à dire.

Tout le monde finirait par en être enchanté, et les électeurs qui ne seraient pas exposés à une nourriture intellectuelle parfois un peu creuse, et surtout, surtout les députés intelligents qui doivent penser en leur for intérieur : Encore une conférence aujourd'hui, quelle corvée !

Voyez, du reste, les dangers des débordements d'éloquence.

Voici notre P. Didon bel et bien en disgrâce auprès du Saint-Père. On lui inflige pour pénitence, de se retirer dans une abbaye isolée où il se taira pendant quarante jours et quarante nuits et peut-être davantage, afin de se purifier de son déluge de paroles de la Trinité.

Le P. Didon s'est soumis avec une humilité toute chrétienne, et les partisans du divorce pourront être tranquilles. Ce qu'il faut admirer dans cette aventure, c'est l'aimable tolérance que les apostoliques et romains pratiquent entre eux. Comme ces gens-là sont bien venus à nous parler de liberté !

On a fait quelque bruit d'une aventure récente arrivée dans un wagon de première classe, entre un officier de cavalerie et M. Albert Joly, député de Seine-et-Oise.

Cet officier, en grande tenue, traitait publiquement les membres du gouvernement de gredins.

M. Albert Joly ayant protesté et fait remarquer l'inconvenance de ce procédé, les journaux conservateurs se sont empressés de décerner à M. Albert Joly les aimables épithètes de policier et de mouchard.

Il paraît que suivant la morale conservatrice, un officier est libre de vilipender à son aise le gouvernement de son pays. Avec ce joli système, la discipline militaire aurait de beaux jours.

Il est fâcheux que cette large tolérance n'ait pas été en honneur au temps de l'ordre moral : nous n'aurions pas vu des sous-officiers et des soldats envoyés en Afrique, aux compagnies de discipline, pour avoir commis le crime d'écouter un discours de Gambetta.

S'ils avaient qualifié le maréchal de Mac-Mahon et ses ministres de gredins, peut-être les aurait-on décorés.

Ne quittons pas l'armée, sans signaler la tyrannie nouvelle et la récente abomination du général Farre.

Non content d'interdire les paperasses impériales, ce ministre révolutionnaire vient d'adresser à tous les chefs de corps une circulaire leur enjoignant d'envoyer les enfants de troupe aux écoles laïques de l'Etat et non aux écoles congréganistes, sous peine de radiation des cadres.

Il paraît que cette simple mesure est une de ces persécutions sans précédent qui rappellent les plus mauvais jours de Dioclétien.

Personne n'avait pensé jusqu'à ce jour que le fait d'envoyer des pensionnés de l'Etat aux écoles de l'Etat, constituait un supplice d'espèce particulière. Il nous semblait plutôt fort singulier que des enfants de troupe dotés de certains avantages, fussent admis à fréquenter des écoles congréganistes où l'on apprend volontiers le mépris de nos institutions.

Mais que voulez-vous, ces diables de cléricaux ont une logique à eux qui l'emporte sur tous les rébus et tous les casse-tête chinois.

Un de ces jours, ils nous apprendront qu'on martyrise les enfants de troupe, parce qu'on ne leur fait porter de soutane.

## Un Nouveau Plan

Il en pleut. Plans de bataille, plans de résistance, plans de protestations, plans de procédure... Tout le monde a son plan, jusqu'à notre confrère lyonnais la *Démocratisation*, qui veut faire soutenir un siège par des pères de famille armés de la loi !

Il manquait pourtant à la collection, le plan du centre-gauche sénatorial, le plan des Jules Simon, des Laboulaye et des Dufaure. Plusieurs journaux se mettent d'accord pour nous le révéler.

MM. Jules Simon et Compagnie interpellent le cabinet sur les décrets du 29 Mars. La majorité qui repoussa l'article 7, votera un ordre du jour de blâme ; le ministère sera renversé ; on le remplacera par une combinaison Simon-Laboulaye-Dufaure. Ces messieurs feront un nouveau 16 Mai : dissolution de la Chambre, appel aux électeurs et, et... la suite dans le brouillard.

Si M. Jules Simon, grand meneur de

toute cette affaire, ne nous avait donné des preuves multiples de sa naïveté politique, nous pourrions croire que le plan ci-dessus n'est qu'une amère mystification. Mais l'habile homme qui s'est laissé flanquer à la porte par M. de Broglie, le fin matois qui a fait rejeter l'article 7 pour acculer ses amis les Jésuites à la dispersion et peut-être à l'expulsion, est bien capable de rêver une aventure électorale dans le genre de celle où le célèbre Oscar fit la culbute que l'on sait.

Faire des élections générales sur le terrain des Jésuites, est en effet une idée qui ne serait pas venue à tout le monde.

Il faut pour concevoir de semblables facéties avoir l'intelligence et les yeux couverts non pas d'un bandeau, mais d'un matelas.

Ajoutez que les bonshommes qui manigancent de si brillantes conceptions, n'oublient qu'une chose, à savoir : la complicité et le consentement du président de la République.

Dissoudre la Chambre, disperser une majorité républicaine de trois cent cinquante voix, avec une majorité réactionnaire de dix-neuf pères conscrits, semble un projet séduisant pour quelques imaginations hardies comme celle d'un Laboulaye, — mais cette dissolution qui la décréterait, qui aurait le droit d'en prendre l'initiative ?

Le même M. Grévy qui a signé les décrets du 29 Mars ;

Le même M. Grévy qui a déclaré hautement que, fidèle observateur des décisions du Parlement, jamais il ne chercherait à lui faire violence !

M. Grévy, en un mot, jouant les Mac-Mahon, quand Jules Simon jouerait les Broglie !

Allons, non. Voilà qui dépasse la plaisanterie, même les plaisanteries du mois d'Avril.

Le plan Simon-Dufaure-Laboulaye ira rejoindre le plan Trochu, le plan Benedeck, le plan Bazaine, et toutes ces combinaisons mort-nées qui finissent dans la confusion et la déroute, en vouant leurs auteurs à la déconsidération et au ridicule.

Se méfier des plans.

## UNE LOI NÉCESSAIRE

Nous avons beaucoup de lois et de règlements inutiles, mais il nous en manque pas mal dont le besoin se fait singulièrement sentir, suivant le cliché accoutumé.

C'est ainsi que les Codes ont prévu toutes sortes d'indemnités et de dommages-intérêts pour destructions, dégradations de biens meubles et immeubles. Vous ne casserez pas un carreau de vitre sans être obligé de le payer largement ; vous ne piétinez pas un arpent de luzerne sans être tenu à indemniser le fermier, et il vous en cuira si vous dégradez les vernis ou les plâtres de votre propriété.

Tout cela est de bonne justice ; seulement qu'il vous arrive de séduire une jeune fille, de la rendre mère, de briser sa position et son avenir... Vous pouvez vous retirer les deux mains dans vos poches, sans qu'il vous en coûte un maravedis. La mère ni l'enfant ne sont en droit de réclamer, ce que réclamerait le vulgaire épicière du coin, dont on aurait saccagé la devanture.

Aussi qu'arrive-t-il ?

Il arrive deux choses : Ou la mère étrangle son enfant et le jette dans les latrines, afin de se débarrasser d'une charge embarrassante ;

Ou elle se paie sur son amant, à coups de revolvers.

L'infanticide, d'une part ; l'assassinat, de l'autre : telles sont les deux conséquences agréables et morales qu'amène inévitablement cette lacune de nos Codes, au chapitre « Dommages et Intérêts. »

Le procès récent de Marie Bière, les polémiques qu'il a soulevées viennent de démontrer les petits ennuis d'une législation que « l'Europe nous envie, » mais qu'elle se garde de copier.

En Angleterre, en effet, tout comme en Amérique, la séduction d'une jeune miss est un luxe qui se paie à beaux deniers comptants, et lorsque cette séduction est suivie des effets naturels que le docteur Rouch traite en musique, la somme se double ou se triple suivant les cas.

Mais il est bien entendu, il est écrit dans la loi que l'homme qui a abusé d'une malheureuse est aussi coupable, aussi responsable que s'il eût abusé de la signature de son voisin.

Il en résulte une notable économie de crimes et de tentatives d'assassinat ; et les amateurs de plaisirs faciles, connaissant le sort qui les attend devant un tribunal, s'empressent de porter leurs hommages à des

vertus dont l'austérité n'a rien de compromettant.

Or, puisque nos députés sont en vacances, puisque les discussions congréganistes tombent dans un rabâchage fastidieux, pourquoi quelques honnêtes n'auraient-ils pas la bonne idée de préparer un projet de loi, qui serait à la fois une sauvegarde pour de pauvres enfants voués aux fosses d'aisance, et une précaution contre les coups de revolvers des femmes nerveuses ?

Ce serait bien aussi utile et aussi moral que la loi sur le repos du Dimanche et que nos innombrables règlements de voirie.

Il est clair que le jour où des oisifs, comme M. Robert Gentien, sauraient que leurs distractions galantes peuvent se chiffrer en dommages et intérêts respectables, ils seraient moins exposés à essayer des feux de pelotons et à venir dire à la Cour d'assises : J'ai une balle qui me gêne dans le dos !

Certes, nous ne prétendons pas qu'une législation tarifant les liaisons imprudentes, changerait tous les viveurs en puritains et toutes les Marie Bière en vestales.

Non, mais il y aurait dans cette mesure nécessaire, un sujet de réflexions qui préviendrait pas mal de sottises et qui réparerait pas mal d'indignités.

Pour une fille exaltée, en effet, qui demande au revolver une vengeance ou une justice que les lois lui refusent, combien d'autres dévorent leur honte et leurs larmes après un abandon souvent plus honteux et plus lâche que celui de Robert Gentien.

Combien de désespoirs cachés, de misères ignorées, d'où naissent des exaltations, des haines, des désirs de vengeance, que nous retrouvons plus tard dans nos tourmentes sociales !

Ces plaies ne peuvent pas se guérir, se fermer entièrement, mais elles peuvent s'atténuer dans une certaine mesure avec une législation équitable et prévoyante.

Il y a une loi Gramont pour protéger les animaux, ce n'est pas être trop exigeant que de demander aussi une loi protectrice des filles trompées et de leurs enfants égarés, le fussent-ils avec accompagnement de piano.

## La Maladie de Bismark

M. de Bismark est malade : le pauvre homme !

Où souffre-t-il ?

Il souffre à la constitution allemande, il souffre d'un vote contraire à sa toute-puissante volonté.

Trente voix contre vingt-huit, ayant repoussé un projet de loi relatif aux timbres de quittances et aux mandats-poste, immédiatement son Excellence est tombée malade.

Cette opposition du Conseil fédéral lui est restée sur l'estomac, et le grand-chancelier ne peut plus digérer le pouvoir.

Il donne sa démission, il s'en va ; il se retire dans sa solitude de Varzin, pour soigner ses légumes et sa santé.

Mais hélas, que ferait la grande Allemagne, que ferait le vieux Guillaume sans son Bismark ? Peut-on se passer de Bismark ?

Non, on se passera plutôt du Conseil fédéral, on se passerait au besoin du Reichstag. Bismark est tout : en dehors de Bismark, point de salut.

Et pour guérir le grand homme, on modifiera cet impertinent Conseil qui se permet de contrecarrer les désirs du maître. A-t-on jamais vu cela ?

De petits Etats, des Duchés ridicules, des Comtés de pacotille, que l'on écraserait d'un coup de botte, qui se mêlent d'avoir une volonté, de penser quelque chose, de voter blanc quand le maître a dit noir !

Attendez marouffes ! Votre sort ne sera pas long. Un bon nœud coulant vous apprendra à vivre et à repousser les bons, les sages, les utiles, les excellents impôts, grâce auxquels on vous couvre de gloire et de casernes.

Nous ne savons s'il existe encore des Pangermanistes sincères, sur les rives de l'Ebre et du Rhin.

Mais ces rêveurs naïfs peuvent s'apercevoir aujourd'hui que l'unité de l'Allemagne n'a jamais été et ne sera jamais que l'unité de la Prusse.

Tous Prussiens !

Valait-il la peine de mitrailler des milliers d'hommes, de bombarder des villes et de ravager des provinces pour ce beau résultat !

## THÉÂTRES

**Grand-Théâtre.** — *Carmen* réussit difficilement à s'acclimater à Lyon. Ni son mérite musical, ni la présence de M<sup>me</sup> Galli-Marié qui vint l'an passé, fournir à l'héroïne de l'ouvrage, le prestige et l'autorité de son talent n'ont pu vaincre l'indifférence de notre public envers l'œuvre d'un compositeur, mort trop jeune pour avoir donné toute la mesure de sa valeur et auquel un avenir brillant semblait promis parmi les maîtres de l'école française actuelle.

Il y a plus d'un motif à cette espèce de réserve. D'abord le poème est lourd, triste, presque ennuyeux, déplaçant à la majorité des auditeurs.

Ensuite, au point de vue musical, la partition ne se soutient pas assez, après deux actes très brillants, très remplis, très attrayants, l'intérêt faiblit au troisième, un peu vide, malgré l'entrée des contrebandiers et le trio des cartes, et le quatrième en dépit de sa marche originale, paraît nul et bien terne.

C'est à M<sup>lle</sup> Gérald qu'est échu, cette année, le rôle écrasant de Carmen, rôle d'une composition difficile, très lourd à porter, et qui constitue, à lui seul, à peu près tout l'opéra.

La vive intelligence de notre dugazon lui a permis d'en faire une excellente création. La crânerie des allures aux deux premiers actes, le sentiment dramatique qu'elle déploie aux deux autres, surtout au dernier, témoignent une consciencieuse étude du personnage. Le rôle est également bien dans la voix de M<sup>lle</sup> Gérald ; elle le chante avec autant de sûreté que de goût musical. Seulement, pourquoi se plaît-elle à ralentir le mouvement de la Habanera, au risque d'enlever à cette page le charme et le cachet original qui la distinguent ?

M. Trémoulet est convenable dans le brigadier Josué et M. Guillien, qui se repose un peu malgré lui de ses fatigues du grand-opéra, donne au toreador Escamilleo autant de relief, plus de relief même qu'il n'en comporte, ce qui n'est point un défaut, loin de là.

Les autres rôles, toujours secondaires, sont tenus d'une façon satisfaisante par M<sup>lle</sup> d'Erville et Lorient, MM. Neveu, Nerval et Sernin.

*Aida* attire toujours la foule et permet d'encaisser de respectables recettes. Eh bien, malgré un succès qui ne se dément point, malgré les efforts et l'activité déployés par les artistes-sociétaires en variant autant que possible le répertoire, en jouant six et sept fois par semaine, en dépit de la présence de M. Manoury et de son incontestable talent, la courte exploitation de la société se soldera par un déficit que la subvention de la ville est incapable de combler.

Dès à présent, les artistes sociétaires estiment ce déficit à 15,000 francs environ, — et nous leur souhaitons de ne pas se tromper, car ils nous paraissent plutôt optimistes.

Touché de cette situation déplorable, le Conseil municipal leur viendra-t-il en aide en leur accordant un subside supplémentaire qui permettrait à la société de retrouver à peu près les appointements de ses membres ? Soit pour liquider définitivement une année artistique malheureuse, soit même dans l'intérêt de l'avenir de notre théâtre lyrique, la ville devrait faire ce dernier sacrifice de quelques milliers de francs, surtout en considérant que la subvention d'avril se trouve réduite à 14,000 fr., somme bien inférieure à celle qui a été attribuée jusqu'à ce jour.

Mais les sentiments du Conseil municipal touchant les questions théâtrales sont tels, que nous craignons bien de voir les artistes réduits aux seules ressources qu'on leur a promises, et nous leur dirons volontiers comme le *gone* à son camarade implorant un miracle pour se sauver d'une noyade : T'y fie pas, et nage toujours !

Les appels réitérés et les annonces dans tous les journaux n'ont pas fait écho le moindre directeur pour nos théâtres. Cependant on en a signalé un cette semaine : M. Halanzier a été vu au Grand-Théâtre. Seulement il venait pour entendre *Aida*, et partait le lendemain pour l'Italie sans se faire inscrire en qualité de soumissionnaire à Lyon. Il a pourtant de l'argent à perdre celui-là !

Donc, aucun impresario à l'horizon, ni pour la prétendue mine d'or des Célestins, encore moins pour le Grand-Théâtre. Depuis deux mois, tout le monde à peu près prévoyait le beau résultat des délibérations de nos élus, — tout le monde, excepté la majorité de ces mêmes élus.

Cette situation inouïe dans notre ville a suggéré au Conseil municipal une énergique résolution : il a décidé... de nommer dans son sein une quatrième commission des théâtres qui fera un quatrième rapport, un quatrième ou un cinquième cahier des charges, etc... Et tout cela moins de quinze jours avant la réouverture des Célestins, alors que chœurs, ballet, orchestre, artistes du Grand-Théâtre se désagrègent et signent des engagements partout ailleurs qu'à Lyon.

Le conseil peut nommer encore une, deux, dix, cent nouvelles commissions — ce sera du temps, des discussions, du papier et de l'encre dépensés en pure perte, s'il ne veut pas revenir sur ce qui a été fait avec autant de précipitation que d'ignorance, à savoir la séparation de nos deux scènes, et la subvention diminuée en somme pour l'une d'elles, puisqu'on a inventé pour le Grand-Théâtre l'abaissément du prix de certaines places.

L'expérience est suffisamment complète. Les Célestins ne peuvent payer 50,000 fr. de loyer avec un cahier des charges imposé. L'argument qu'on pourrait tirer de ce que les artistes actuellement en société encaisseront peut-être ce mois-ci un bon de 20, 30, ou même 40 pour cent — sans payer une location — tombe devant ce fait qu'ils devront cet excédant à un ou deux succès exceptionnels, à des économies d'appointements de sujets non remplacés et à un travail surhumain qui ne pourrait se continuer longtemps et qu'un directeur n'obtiendrait jamais de ses pensionnaires. Se figure-t-on que dans les trois ou quatre mois de la saison d'été, un pareil résultat serait possible en admettant qu'il le fût pendant quelques mois d'hiver ? Il ne faut donc pas compter sur un rendement de 50,000 francs pour les Célestins.

Au Grand-Théâtre, les chiffres des deux derniers directeurs sont aussi inexorables que ceux des artistes-sociétaires. Ou une troupe digne de Lyon, — c'est-à-dire coûtant cher — avec des recettes insuffisantes à couvrir les frais, ou une troupe équivalente à celle de Mâcon ou Valence et l'absence à peu près totale de public qui portera son argent ailleurs. Dans les deux cas, 200,000 fr. de subvention assurent la faillite à bref délai.

C'est pourquoi — à moins que dans la huitaine il ne tombe du ciel un citoyen assez fou ou assez ami de l'art pour perdre bénévolement une forte somme en peu de temps, — il n'y a que deux solutions possibles pour le Conseil municipal :

1° Fermer les théâtres municipaux pendant une année, ou deux, ou trois, et acheter des actions du Théâtre-Bellecour qui, restant sans concurrence, pourra devenir une scène sérieuse ;

2° Revenir sur la séparation des deux théâtres, confier comme ci devant à un seul directeur deux scènes qui s'entraînent, et accorder une somme minima de 250,000 fr.

Et encore avec 250,000 fr., les directeurs ne foisonneront pas. Attendu que 250 000 fr., avec les exigences du public, celles des artistes, des éditeurs et des auteurs, et le manque de répertoire lyrique ou dramatique, forment une subvention beaucoup moins élevée que les 150,000 fr. d'il y a dix ou douze ans.

La semaine prochaine, nous saurons sans doute comment la sagesse, l'intelligence et les sentiments artistiques de nos conseillers auront inspiré leurs décisions.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable, A. ALRICY.

## REVUE FINANCIÈRE

Paris, 14 avril

Le marché de nos fonds publics est peu animé. Nous retrouvons le 5 0/0 en légère réaction sur les derniers cours d'hier à 119.30. Les réalisations continuent sans entamer les cours. Les deux 3 0/0 ont aussi perdu quelques centimes; l'amortissable surtout est offert; on n'oublie pas qu'une grosse émission de rentes aura lieu le mois prochain.

Les fonds étrangers sont en général un peu plus lourds. Il y a de l'argent à Londres et en Allemagne; mais il y a encore plus de titres que d'argent surtout à Berlin, à Vienne et à Francfort. On y a exagéré la hausse des fonds russes et austro-hongrois dont les cours ne se contiennent guère qu'au prix des efforts de la spéculation. Un événement politique toujours à prévoir, peut provoquer une réaction dont l'étendue est inappréciable.

L'assemblée des Actionnaires du Foncier est fixée au 24 avril. On sait que des communications très favorables seront faites aux actionnaires; aussi les achats se sont-ils multipliés aujourd'hui sur les titres de cette société. L'action monte à 1185. Les délégations et surtout les Communales de la dernière émission sont très recherchées au comptant.

On tient à 720 les actions nouvelles de la Société Générale française de Crédit dont les cours se rapprochent graduellement de ceux des actions anciennes, avec lesquelles l'assimilation sera bientôt un fait accompli.

On parle d'une affaire dite de l'Hypothèque foncière; elle ne nous paraît pas de nature à assurer les capitaux du public.

A. BALLERO.

## L'HYPOTHEQUE FONCIERE

L'Hypothèque Foncière a été constituée par l'assemblée du 5 juin 1879; six semaines après, l'organisation était complète, des agents actifs et dévoués étaient installés dans tous les départements, et un service d'inspecteurs généraux très compétents imprimait aux opérations de la Société une impulsion décisive.

Grâce aux efforts intelligents et éclairés du Conseil d'administration, l'exercice qui a commencé le 1<sup>er</sup> août pour clôturer le 31 décembre, a donné d'excellents résultats, ce qui a permis à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 8,37 par action libérée de 125 fr., et cela pour un exercice qui n'a duré que cinq mois. Ajoutons qu'une somme importante a été portée à la réserve statutaire, en plus d'une autre allocation à une réserve spéciale pour éteindre les frais de premier établissement.

Le dividende distribué pour les cinq mois d'exercice représente un revenu de 16 0/0 par an sur le capital versé.

Ce résultat brillant prouve d'une manière évidente tout l'avenir réservé à cette institution.

On sait que cette Société a été créée dans le but d'appliquer le système de l'assurance au prêt hypothécaire et à la location des immeubles. Or, la dette hypothécaire en France s'élève à 44 milliards de francs, et, en déduisant le chiffre des hypothèques légales, il reste encore plus de 10 milliards de francs d'hypothèques conventionnelles. On voit que l'Hypothèque Foncière a un vaste champ à exploiter, et il lui suffirait d'assurer un milliard seulement de prêts hypothécaires pour obtenir un revenu annuel de deux millions et demi de francs. On sait que cette Société est autorisée, par ses statuts, à pratiquer directement des prêts hypothécaires par ouverture de crédit, et à émettre, en représentation de ses avances, des Bons hypothécaires 5 0/0 qui sont une valeur de tout repos. De plus, l'assurance des loyers, tant à Paris qu'en province, dans les départements, fournira également un appoint important dans les bénéfices de la Société.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès à présent, le capital social est suffisant pour faire face au développement rapide des opérations sociales, et que le Conseil d'administration, usant du droit que lui confère l'article 8 des statuts, a décidé l'émission immédiate de deux nouvelles séries de 5,000 actions chacune.

Cette opération aura lieu le 25 courant; les nouveaux titres seront émis à 225 fr., taux normal des actions anciennes; cette prime de 25 fr. est justifiée par la progression rapide des affaires de la Société, par l'importance des bénéfices acquis pendant un exercice de cinq mois, pour ainsi dire pendant la période d'installation, et enfin par le brillant avenir qui attend cette utile et féconde institution.

Ajoutons que l'Hypothèque Foncière fait elle-même son émission, pour n'avoir pas à payer d'énormes commissions à une maison de banque. La prime de 25 fr. sera portée au fonds de réserve au bénéfice de la Société, et viendra augmenter d'autant l'actif des actionnaires et les garanties des assurés.

Cette manière de procéder, si intelligente et si correcte, ne peut qu'inspirer de vives sympathies aux emprunteurs hypothécaires et aux capitaux disponibles. On nous assure, du reste, que sans attendre la date de l'émission, fixée au 25 avril, des demandes nombreuses nous arrivent déjà par correspondance au siège de l'Hypothèque Foncière en son hôtel, 40, rue Laffitte, à Paris, où à ses représentants dans tous les départements. En présence d'un pareil empressement de la part de l'épargne, on peut dès à présent compter que cette souscription obtiendra un grand et légitime succès.

## CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

## DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0  
AVEC LOTS

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel Emprunt communal de 500 millions. Cet Emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui accompli, des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur le 1<sup>er</sup> million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0 remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

|                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| 1 obligation remboursée par                       | 100,000 fr. |
| 6                                                 | 25,000 fr.  |
| 1 obligation remboursée par 5,000 francs, soit    | 30,000 fr.  |
| 45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit | 45,000 fr.  |

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200,000 fr. et 318 lots par an pour 1,200,000 fr.

Le premier Tirage a eu lieu le 5 Avril 1880  
Le second aura lieu le 5 Juin 1880

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueraient à concourir aux tirages et pourraient être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1<sup>ers</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 495 francs.

Les demandes sont reçues :  
A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

## MALADIES DES FEMMES

STÉRILITÉ complètement guéries par le traitement de M<sup>me</sup> CHRETIEN, D<sup>o</sup> de la Faculté de médecine de Paris.

25 années de succès. — Analyse des urines.  
LYON, 9, rue Bourbon, au 1<sup>er</sup>.

## UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède *spatalgique* qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de têtes.

Le Spatalgique Maréchal, qui coûte 2 fr. se trouve dans les bonnes pharmacies.

## MAISON D'ACCOUCHEMENT

Seins D scroton

M<sup>me</sup> DUPORT

TIENT DES PENSIONNAIRES

Lyon, 31, rue Centrale, 31  
(Ecrire franco).

## ÉCONOMIE SÉRIEUSE

Gardez vos Fourrures, Plumes, Lainages, Tentures, etc. L'Insecticide foudroyant préserve infailliblement des mites, teignes, etc. B. Galzy, fabric., 28, Bugeaud, Lyon. Le kilogr., 12 fr.; 100 gr. par la poste, 1 fr. 95.

## PLUS DE TÊTES CHAUVES!

HAUTES RÉCOMPENSES AUX EXPOSITIONS. — Guérison des maladies du cuir chevelu. — Arrêt immédiat de la chute des cheveux et Repousse certaine à tout âge (à forfait). — AVIS AUX DAMES : Traitement spécial pour la croissance et la conservation de leur chevelure, même à la suite de couches. — On envoie gratis renseignements et preuves. On jugera. MALLERON, Chimiste, 85, rue de Rivoli (pr. le Louvre) PARIS.

## Abonnement sans frais aux Journaux

V. FOURNIER, rue Confort, 14

Lyon. — Imp. L. SAUMÉ, c. Lafayette, 5. A. ALLOT, Y. M.

## Avis Important

## LE MONITEUR DE LA FINANCE

Paraissant tous les Dimanches

Est envoyé gratuitement pendant une année à tout abonné d'un journal financier qui justifie de cette qualité par sa bande d'abonnement.

Adresser les demandes à Paris, 14, avenue de l'Opéra, à l'Administration du MONITEUR DE LA FINANCE

LE GUIDE DE L'ÉTRANGER  
A LYON  
Vente à l'Agence de Publicité  
14, rue Confort, Lyon  
et chez tous les Libraires

1 FRANC par AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

## Le Moniteur Des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTES LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Compagnie générale  
**D'AFFICHAGE**  
V. FOURNIER, Directeur  
14, Rue Confort, 14 -- LYON

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8.  
**NÉURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE**  
Guérison rapide et sûre par  
la Poudre Antinévralgique de G. Langlade

**CANCER** Tumeurs, Squames, Ulcères. — Guérison radicale sans opération, 25 ans de succès, contre les récidives ou suites d'opérations chirurgicales. — Le docteur J. B. MENIER occupe spécialement de la curabilité de cette maladie réputée incurable, reçoit tous les jours, à sa maison de santé à Vallard-Gaillard (Haute-Savoie), à 5 kilom. de Genève. (Affranchir).

CHOCOLAT-MENIER  
CONTRAFAÇONS  
LA VÉRITABLE

**AU LABOUREUR**  
Maison recommandée pour la bonne fabrication des  
CHAUSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

**BON MARCHÉ**  
ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ

Hommes 12 fr. Femmes 8 fr.

DÉPÔT DE LA CHAUSSURE PINET

Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)

## ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE

de l'indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Ecrire à EYMIN, à Vienne (Isère), pour ne jamais plus rien avoir à redouter de ce fléau.

## DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de Salsepareille GUÉRISSANT toutes les Maladies contagieuses; Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs Goutte, Rhumatismes, toutes les Acretés des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense de tisanes.

S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Même pharmacie : Pommade souveraine pour les yeux, Prix : 2 fr. — Liqeur infaillible contre les maux de dents, Prix : 2 francs.

**JE** guéris vite et à peu de frais toutes les maladies de la Peau, de l'Estomac et des Voies urinaires les plus rebelles (de midi à six heures). DUMONT, médecin spécialiste, rue Rochecrouard, 84, Paris. Traitement par correspondance.

**ABONNEMENT SANS FRAIS**  
à tous les Journaux  
V. FOURNIER  
14, rue Confort, Lyon

## Articles de Luxe et de Fantaisie

M<sup>on</sup> CASSET

Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON)

## MAROQUINERIE — ÉVENTAILS

Bijouterie. — Tabletterie  
Sacs giberniers, Nécessaires garnis  
Ébénisterie artistique  
Porte-Bonquets. — Passe-Partout  
Chapelles. — Petits Bronzes  
Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie  
Caves à Liqueurs

**PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE**

17<sup>e</sup> ANNÉE  
**Le Moniteur**  
DES  
**TIRAGES FINANCIERS**  
Propriété du Crédit Général Français  
Société anonyme. — Capital : 20 millions de francs.  
Le plus ancien, le plus répandu et le plus complet des journaux financiers.  
PARAIT TOUS LES JEUDIS  
Seize grandes Pages de texte  
Il publie une Revue de toutes les valeurs cotées ou non cotées, la Liste de tous les Tirages, la Cote complète de toutes les valeurs et tous les renseignements utiles aux capitalistes.  
Par an 4 francs  
Abonnement de 3 ans : 10 francs.  
S'adresser à la SUCCURSALE du Crédit Général Français à LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5.

## CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

Société anonyme, Capital : VINGT MILLIONS  
SIÈGE SOCIAL : à Paris, 18, rue Le Peletier

Achat et vente de titres au comptant, sans autre commission que le courtage officiel des agents de change. — Négociations de toutes valeurs non cotées. — Paiement gratuit et immédiat de tous coupons pour les clients-abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS. — Transfert et conversion de titres. — Souscription sans frais aux émissions. — Libération de titres. — Versements sur titres. — Remboursement des titres sortis aux tirages. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Listes de tous les tirages et des numéros sortis et non encore réclamés. — Chèques sur Paris et la Province.

LE  
CALENDRIER MANUEL  
Du Capitaliste

**PRIME GRATUITE**  
donnée chaque année par le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS à tous les abonnés au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.  
Guide indispensable de l'actionnaire et de l'obligataire, contenant le taux d'émission des valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées; l'échéance de leurs coupons; leur revenu, les dividendes de chaque société depuis 1869.  
LISTE DES ANCIENS TIRAGES ET DES LOTS NON RÉCLAMÉS  
Renseignements pratiques pour l'achat et la vente au comptant des valeurs de Bourse. — Impôts qui frappent les titres. Loi sur les titres au porteur perdus ou volés.  
La valeur de cette PRIME GRATUITE représente à elle seule le prix annuel de l'abonnement au MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS.